

Port de plaisance de Saint-Denis d'Oléron

Plan de gestion des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires



SOMMAIRE

1- Généralités	pages 4
1- Objet du plan	page 4
2- Résumé de la législation applicable	page 4
2- Présentation du port de Saint-Denis d'Oléron	pages 5 à 7
1- Caractéristiques	page 5
2- Historique	page 5
3- Situation et conditions d'accès	page 6
4- Capacité de stationnement	page 6
5- Services	page 6
6- Plan du port	page 7
7- Vue aérienne du port	page 7
3- Evaluation des besoins en termes d'installations	pages 8 à 11
1- Les bateaux de plaisance	page 8
a- Description	
b- Déchets d'exploitation	
c- Résidus de cargaison	
2- Les bateaux de pêche	page 9
a- Description	
b- Déchets d'exploitation	
c- Résidus de cargaison	
3- Les vedettes d'excursion à la journée	page 9 à 10
a- Description	
b- Déchets d'exploitation	
c- Résidus de cargaison	
4- Les navires de plaisance professionnels	page 10 à 11
a- Description	

b- Déchets d'exploitation
c- Résidus de cargaison

4- Type et capacité des installations de réception portuaire

pages 11 à 15

1- Points de collecte pour les bateaux de plaisance

page 11 à 14

a- A la Capitainerie
b- A l'entrée de chaque ponton
c- Sur l'aire de carénage
d- Sur la zone commerciale
e- Au ponton carburant

2- Points de collecte pour les bateaux de pêche

page 14

3- Points de collecte pour les vedettes d'excursion à la journée

page 15

4- Points de collecte pour les navires de plaisance professionnels

page 15

5- Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison

pages 15 à 17

1- Pour les déchets d'exploitation solides

page 15

2- Pour les déchets d'exploitation liquides

page 16

3- Pour les résidus de cargaison

page 16

4- Coordonnées des sociétés

page 16

6- Tarification

page 18

7- Procédures de signalement des insuffisances constatées dans les installations de réception

page 18

8- Procédures de consultation permanente

page 18

Annexes :

Annexe 1 : « Plan de l'Ile d'Oléron »
Annexe 2 : « Plan de Saint-Denis d'Oléron »
Annexe 3 : « Plan de situation des installations de réception des déchets sur les différents sites du port de Saint-Denis d'Oléron »

1- Généralités

1- Objet du plan :

Le plan de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires est le document de référence permettant à l'ensemble des usagers du port de connaître les dispositions prises par le port en matière de collecte des déchets et résidus, les services disponibles, et leurs conditions d'utilisation.

Le plan est mis à la disposition des usagers qui sont invités à en prendre connaissance au bureau du port.

Les déchets ciblés sont :

- les déchets d'exploitation des navires : « tous les déchets, y compris les eaux usées, et les résidus autres que les résidus de cargaison qui sont produits durant l'exploitation d'un navire »,
- les résidus de cargaison : « les restes de cargaison à bord qui demeurent dans les cales ou dans les citernes à cargaison ».

2- Résumé de la législation applicable : Directive européenne n°2000/59/CE du 27 novembre 2000 :

Les plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et résidus de cargaison constituent une mesure d'application de la directive 2000/59/CE, adoptée par le Parlement européen et le Conseil le 27 novembre 2000.

Cette directive s'inscrit dans le cadre de la politique communautaire en matière d'environnement, qui, dans le prolongement des conventions de l'Organisation maritime internationale, vise à assurer la protection du milieu marin contre les pollutions liées au transport maritime.

La directive 2002/59/CE a été transposée en droit interne par plusieurs dispositions législatives et réglementaires, toutes codifiées dans le code des ports maritimes, à l'exception des deux arrêtés ministériels, datés des 5 et 21 juillet 2004.

Cette réglementation s'applique à l'ensemble des ports maritimes, quelle que soit leur activité (plaisance, pêche, commerce) et quel que soit leur statut. Elle a principalement pour objet :

- de permettre à l'ensemble des usagers de l'ensemble des ports de disposer d'installations adaptées pour recevoir les déchets d'exploitations et résidus de cargaison de leurs navires ;
- d'imposer aux navires de commerce et à certains grands navires de plaisance une obligation d'information préalable du port sur leurs besoins en matière d'installations de réception ;
- d'organiser et de planifier la réception des déchets et résidus de cargaison ;
- de rendre obligatoire l'utilisation par les navires des installations de réception des déchets et résidus mises à leur disposition, sous peine d'amende pouvant aller jusqu'à 40 000 euros ;
- de mettre en place un mécanisme de financement incitatif, reposant sur le principe pollueur-payeur.

L'attention des usagers est appelée sur l'obligation légale de dépôt systématique, dans les installations appropriées, des déchets et résidus de cargaison produits par leurs navires.

2- Présentation du Port de Saint-Denis d'Oléron

1- Caractéristiques :

Nom du Port :

Port de Plaisance de Saint-Denis d'Oléron.

Adresse et coordonnées du Port:

Port de Plaisance

Régie Municipale

17650 Saint-Denis d'Oléron

Téléphone : 05.46.47.97.97

Fax : 05.46.75.72.99

Courriel : port.stdenis@wanadoo.fr

Jours d'ouverture :

La capitainerie est ouverte toute l'année aux heures de bureau et 7 jours / 7.

Janvier/Février/Novembre/Décembre : du lundi au vendredi : 8h/12h – 14h/18h

samedi et dimanche : 9h/12h – 14h/17h

Mars/Avril/Mai/Juin/Septembre/Octobre : tous les jours : 8h/12h – 14h/18h (horaires

différés selon les marées)

Juillet/Août :

tous les jours : 8h/22h

Fonctionnement :

Le port relève d'une collectivité territoriale, exploité en régie (sur la Commune de Saint-Denis d'Oléron).

Adresse et coordonnées de la Mairie de Saint-Denis d'Oléron :

27 Rue de la Libération

17650 Saint-Denis d'Oléron

Téléphone : 05.46.47.85.48

Fax : 05.46.47.88.23

Courriel : st.denis.oleron@wanadoo.fr

Site Internet : www.st-denis-oleron.com

2- Historique :

Le port de plaisance de Saint-Denis est le fruit du combat des hommes contre l'ensablement des cotes, combat gagné après plusieurs siècles de recherches et d'essais infructueux.

C'est au XII^{ème} siècle que l'on trouve les premiers documents, évoquant une imposition destinée à la réfection du port.

Les deux siècles qui suivirent furent une suite de constructions et réparations de digues et jetées, luttant contre un ensablement plus fort que tout.

Au début du XIX^{ème} siècle, toute idée de port protégé est même abandonnée.

C'est l'essor du tourisme qui va faire naître le projet. Cette fois-ci, les études sont mieux conduites, le financement moins difficile à obtenir, et les matériaux plus étudiés et solides. En 1989, le nouveau port de la commune est inauguré.

3- Situation et conditions d'accès :

Latitude : 46°02'N.

Longitude : 1°22'W.

A l'Est de la pointe de l'île d'Oléron, à 0.8 M au Sud de la balise des Palles.

Seuil naturel à 1.50 m du zéro des cartes marines.

Mi-marée : 1.90 m d'eau sur le seuil.

(Cf. Annexe 1 : « Plan de l'île d'Oléron », Annexe 2 « Plan de Saint-Denis d'Oléron »)

4- Capacité de stationnement:

Sa capacité est de 730 navires.

Le port accueille à l'année 680 navires de plaisance, 3 bateaux de pêche, une vedette d'excursion à la journée, ainsi qu'un navire de plaisance professionnel.

Profitant d'une activité saisonnière, le port sous-loue les emplacements laissés vacants par les titulaires d'un emplacement annuel.

Il possède également trois zones de mouillage (Les Alises, Soubregeon, Les Huttes), totalisant un ensemble de 48 corps morts (26 aux Huttes, 18 aux Alises, 4 à Soubregeon).

5- Services :

Le port dispose :

- d'une cale de mise à l'eau, d'une aire de carénage, ainsi que d'une aire stationnement à terre,
- d'un nombre d'équipements sanitaires conforme à la réglementation : 17 WC (dont 5 toilettes adaptés aux personnes à mobilité réduite), 14 lavabos, 17 douches, 2 bacs à vaisselle.
- du Wifi aux alentours du port (avec poste fixe à la capitainerie), et d'une laverie (composée de 4 machines à laver ainsi que d'un sèche linge),
- d'une station carburant E. LECLERC libre service (paiement uniquement par carte bancaire, 24/24). Distribution de Gasoil et Sans Plomb 98.
- de 4 vélos mis à disposition des plaisanciers (service gratuit – prêt limité à 1 heure en saison).

Centre commercial :

Une zone commerciale autour du bassin est ouverte depuis le printemps 2006, regroupant diverses activités : restauration, vente de produits régionaux, vente de produits de pêche, accastillage, bijouterie...

Ce développement permet une activité saisonnière (de mi-mars à mi-novembre) et une animation très appréciée par les plaisanciers.

Une voie entre la zone commerciale et le bassin est réservée aux piétons.

Autres activités :

Une école de voile, agréée par la Fédération française de voile, est implantée aux abords du port et participe activement au dynamisme de celui-ci.

Diverses activités, comme feux d'artifice, fête du port, rassemblements de vieux gréements, marché de nuit... participent à l'animation estivale autour du bassin.

6- Plan du port



7- Vue aérienne du port :



3- Evaluation des besoins en termes d'installations

Pour permettre une évaluation des besoins en termes d'installations de réception portuaires, tous les déchets produits par les navires faisant habituellement escale dans le port de Saint-Denis d'Oléron, vont être détaillés dans ce chapitre.

1- Les bateaux de plaisance :

a- Description

Le port de Saint-Denis d'Oléron accueille différentes catégories de navires de plaisance : moteurs (70%), voiliers (30%), et de différentes tailles (chaque panne étant réservée à une certaine catégorie de navires : de moins de 6 mètres jusqu'à 15 mètres). Chaque bout de panne accueille un multicoque (hormis la panne A qui doit rester accessible aux visiteurs, la panne B qui accueille à ce jour une vedette de 14m, et la panne K qui ne dispose pas de bout de ponton).

b- Déchets d'exploitation

➤ Déchets d'exploitation solides

Les déchets d'exploitation solides des bateaux de plaisance résultent de l'exploitation du bateau et de la vie des passagers à bord.

Ils sont composés des déchets suivants :

- déchets ménagers : ce sont des déchets solides issus principalement des cuisines et de la vie interne du navire : déchets alimentaires, emballages, plastiques, papiers...
- Ils sont stockés à bord en sacs poubelles.
- déchets industriels spéciaux : chiffons souillés, filtres à huile, piles, batteries...

➤ Déchets d'exploitation liquides

Les déchets d'exploitation liquides résultent de l'exploitation du navire et de la vie des passagers à bord.

Ils sont composés des déchets suivants :

- huiles usagées : ce sont les huiles récoltées essentiellement à partir des opérations de vidanges mécaniques.
- eaux de cales machines : ce sont les eaux de nettoyage des machines chargées en hydrocarbures.
- eaux grises ou noires : ce sont les eaux usées issues des cuisines, lavabos et douches (eaux grises) ou des sanitaires (eaux noires).

c- Résidus de cargaison

Les bateaux de plaisance ne génèrent pas de résidu de cargaison.

2- Les bateaux de pêche côtière :

a- Description

Un ponton est réservé à l'accueil des bateaux de pêche (pêche côtière) : 3 bateaux à l'année, et aux bateaux de passage entre le 1^{er} novembre et le 31 janvier sur demande écrite, et après accord de la municipalité.

b- Déchets d'exploitation

➤ Déchets d'exploitation solides

Les déchets d'exploitation solides des bateaux de pêche résultent de l'exploitation du bateau et de la vie de l'équipage à bord.

Ils sont composés des déchets suivants :

- déchets ménagers
- déchets banals : filets de pêche, aussières...
- déchets dangereux : bidons vides de peinture, chiffons souillés...

➤ Déchets d'exploitation liquides

Les déchets d'exploitation liquides résultent de l'exploitation du navire.

Ils sont composés des déchets suivants :

- déchets hydrocarburés (eaux de fond de cale)
- huiles usées
- eaux usées.

c- Résidu de cargaison

Les bateaux de pêche ne génèrent pas de résidu de cargaison.

3- Les vedettes d'excursion à la journée :

a- Description

Deux compagnies organisent des excursions à la journée au départ de Saint-Denis d'Oléron : « Inter-Iles » et « Saint-Denis Croisières »

Les navires accostent sur un ponton qui leur est exclusivement destiné.

➤ Inter-Iles

Pour permettre aux touristes de découvrir l'île d'Oléron ainsi que les deux îles environnantes (île de Ré et île d'Aix), des départs sont régulièrement organisés de Pâques à la Toussaint. Les ports de départ sont : La Rochelle, Saint-Martin (île de Ré), Boyardville (île d'Oléron), Saint-Denis (île d'Oléron), la Tranche Sur Mer, Bourcefranc Le Chapus. Les départs de Saint-Denis ont lieu en juillet et août.

➤ Saint-Denis Croisières

Cette vedette organise des excursions, de mi-mars à mi-octobre, faisant :

- escale sur l'île d'Aix

- cap sur Ford Boyard
- balade dans le Pertuis d'Antioche
- découverte du Port de la Cotinière et de la cote Ouest Atlantique de l'île
- sortie pêche en mer pour les amateurs.

b- Déchets d'exploitation

➤ Déchets d'exploitation solides

Les déchets d'exploitation solides des vedettes résultent de l'exploitation du bateau et des activités des passagers.

Ils sont composés de :

- déchets ménagers : principalement alimentaires
- déchets banals : aussières...
- déchets dangereux : bidons vides de peinture, chiffons souillés...

➤ Déchets d'exploitation liquides

Les déchets d'exploitation liquides résultent de l'exploitation du navire.

Ils sont composés des déchets suivants :

- déchets hydrocarburés (eaux de fond de cale)
- huiles usées
- eaux usées.

c- Résidu de cargaison

Les vedettes ne génèrent pas de résidu de cargaison.

4- Les navires de plaisance professionnels :

a- Description

Les navires de plaisance professionnels sont des navires de croisière qui sont loués à des clients avec ou sans skipper.

Une compagnie, « Orion Ship Management », offre ce type de services au port de Saint-Denis d'Oléron permettant aux clients de naviguer sur un vieux gréement « LOLA ».

Deux autres sociétés, « Azul'île » et « Sun Session » permettent de naviguer, avec skipper à la journée, sur un catamaran.

b- Déchets d'exploitation

➤ Déchets d'exploitation solides

Les déchets d'exploitation solides des navires de plaisance professionnels résultent de l'exploitation du bateau et des activités des passagers.

Ils sont composés des déchets suivants :

- déchets ménagers : principalement alimentaires,
- déchets banals : aussières...
- déchets dangereux : bidons vides de peinture, chiffons souillés...

➤ Déchets d'exploitation liquides

Les déchets d'exploitation liquides résultent de l'exploitation du navire.

Ils sont composés des déchets suivants :

- huiles usées
- eaux usées
- eaux de fond de cale.

c- Résidus de cargaison

Les navires de plaisance professionnels ne génèrent pas de résidu de cargaison.

4- Type et capacité des installations de réception portuaire

Pour répondre aux besoins en terme d'installations portuaires tels que détaillés dans le chapitre précédent, plusieurs emplacements de réception des déchets sont aménagés sur le port de Saint-Denis d'Oléron.

Points de collecte pour :

- les déchets ménagers,
- les coquilles (d'huîtres, de moules...)
- les bouchons (plastique et liège)
- les déchets recyclables (verre),
- les papiers, journaux,
- les bouteilles en plastique, briques alimentaires...,
- les batteries usagées, les anodes usagées,
- les piles usagées,
- les huiles usagées,
- les absorbants et matériaux souillés,
- les aérosols,
- les filtres,
- le balayage et le sablage,
- les eaux usées,
- décanteur / déshuileur, eaux de l'aire de carénage.

Au périmètre de la zone portuaire, sont installées des poubelles publiques : sacs plastiques « Vacances Propres » d'une contenance de 150 litres chacun.

(Cf. Annexe 3 : « Plan de situation des installations de réception des déchets sur les différents sites du port de Saint-Denis d'Oléron »)

1- Points de collecte pour les bateaux de plaisance :

Le port de plaisance est aménagé de façon à recevoir les déchets des navires de plaisance des particuliers et des professionnels.

a- A la capitainerie

- Déchets ménagers :
 - 3 conteneurs fermés de 660 litres,
 - 1 conteneur fermé de 330 litres,
- Déchets recyclables (verre) :

- 1 colonne de 4 m³.

- Bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, journaux, papiers :
 - 1 colonne de 4 m³.
- Point de collecte pour les piles usagées.
- Récupérateur de bouchons (liège et plastique).
- Distribution de sacs « Je navigue, je trie » pour les déchets ménagers ainsi que pour les plastiques, briques alimentaires, verre, en association avec le Pavillon Bleu et l'association « Vacances Propres ».
- Distribution de flyers « Je navigue, je trie », en association avec le Pavillon Bleu et l'association « Vacances Propres ».
- Distribution d'un guide sur les bonnes pratiques à respecter sur l'aire de carénage.

b- A l'entrée de chaque panne

- Déchets ménagers :

Les plaisanciers trouvent au bout de chaque panne, des conteneurs destinés à la réception de ce type de déchets.

Le choix de la contenance, 330 litres ou 660 litres, dépend de la fréquentation du ponton, ainsi que de la saisonnalité :

- Panne DL, E, F, G, H, IJ : conteneurs de 330 litres,
- Panne A, B, C, K : conteneurs de 660 litres,
- Panne pêcheurs : conteneur de 660 litres.

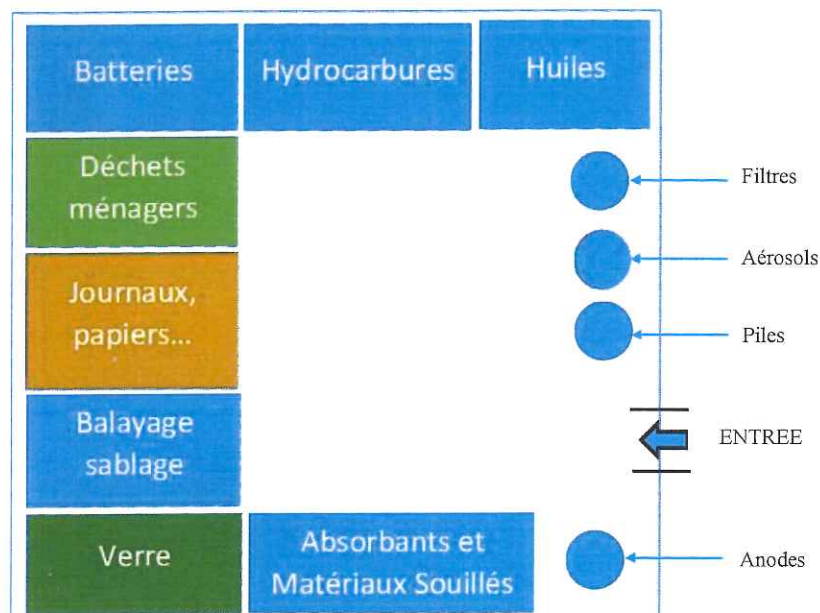
- Déchets recyclables (verre) :
 - 1 conteneur de 660 litres (panne K).
- Bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, journaux, papiers :
 - 1 conteneur de 660 litres (panne K)
- Un composteur entre les panes A et B.
- Un bac pour la réception des coquilles d'huîtres, de moules...



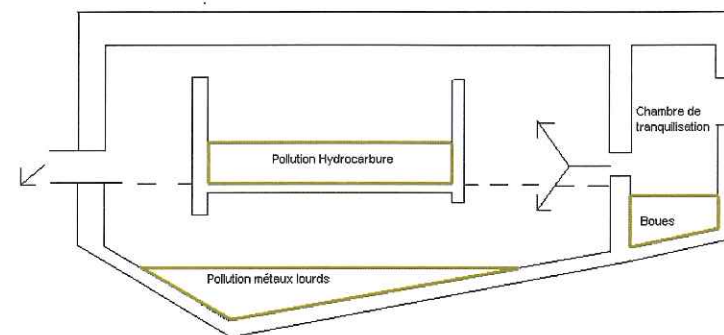
- A l'entrée de chaque panne, se trouve un cendrier mural.

c- Sur l'aire de carénage

- Déchets ménagers :
 - 1 conteneur fermé de 660 litres,
- Déchets recyclables (verre) :
 - 1 conteneur de 660 litres,
- Bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, journaux, papiers :
 - 1 conteneur de 660 litres,
- Absorbants et Matériaux Souillés (AMS) :
 - 1 caisse « Géobox » de 660 litres,
- Batteries usées :
 - 1 caisse « Géobox » de 660 litres,
- Balayage Sablage de l'aire de carénage :
 - 1 caisse « Géobox » de 660 litres,
- Huiles usagées et bidons vides :
 - 1 conteneur de 1200 litres,
- Hydrocarbures :
 - 1 conteneur de 1000 litres,
- Filtres à huile :
 - 1 fût de 200 litres,
- Aérosols :
 - 1 fût de 200 litres,
- Piles :
 - 1 caisse fermée,
- Anodes :
 - 1 caisse fermée.



Sur l'aire de carénage, un réseau interne muni d'un décanteur / déshuileur permet le traitement des eaux issues des carénages effectués par les plaisanciers et des eaux hydrocarbonées résultant d'interventions mécaniques (cf.: schéma explicatif).



d- Sur la zone commerciale

- Pour les déchets ménagers :
 - 6 conteneurs fermés de 660 litres,
 - 1 conteneur fermé de 500 litres,
 - 11 conteneurs fermés de 330 litres,
- Pour les déchets recyclables (verre) :
 - 6 conteneurs de 660 litres,
- Pour les EMB :
 - 1 conteneur fermé de 660 litres,
 - 1 conteneur fermé de 330 litres.

e- Au ponton carburant

Un porte-sacs « Vacances Propres » est installé sur le ponton carburant.

Les usagers du port ont à leur disposition une pompe d'aspiration des eaux usées domestiques et des eaux de cale chargées en hydrocarbure.

La capacité de récupération est de 3000 litres (1500 litres pour les eaux domestiques et 1500 litres pour les eaux de cale) dans des cuves en polyester.

2- Points de collecte pour les bateaux de pêche :

Un ponton du port de plaisance de Saint-Denis est aménagé pour recevoir des bateaux de pêche.

Un conteneur de 600 litres permet de recevoir les déchets ménagers de ces bateaux.

Concernant les autres déchets générés par ces navires (huiles, verre, papiers, fusées usagées...), les usagers utilisent les points de collecte définis ci-dessus, et prévus à cet effet.

3- Points de collecte pour les vedettes d'excursion à la journée :

Les gérants de ces vedettes trouvent à proximité de leur lieu d'amarrage divers conteneurs permettant de recevoir les déchets ménagers des passagers : porte-sacs « Vacances Propres ».

4- Points de collecte pour les navires de plaisance professionnels :

Tout comme les vedettes d'excursion à la journée, les navires de plaisance professionnels ont à leur disposition des conteneurs permettant de recevoir les déchets, générés par l'exploitation du bateau et des activités des passagers.

5- Procédures de réception et de collecte des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison

Nous avons vu :

- les différents types de navires qui accostent à Saint-Denis d'Oléron,
- les déchets qu'ils génèrent,
- les installations de réception existantes.

Dans ce chapitre, nous aborderons le transit des déchets du bateau aux installations de réception.

1- Pour les déchets d'exploitation solides :

Déchets à traiter	Quantités traitables	Entreprises chargées de la collecte	Modalités de dépôt	Fréquence de ramassage
Déchets ménagers	15520 litres	NICOLLIN	Conteneurs / Dépôt dans des sacs fermés	Hors saison : 2 / sem. Saison : 7 / sem.
Déchets organiques		Service technique de la commune	Composteur	A la demande
Coquilles d'huîtres, de moules...		Régie Oléron Déchets	Bac plastique	A la demande
Déchets recyclables (verre)	4100 litres 1 borne de 4m³	NICOLLIN	Conteneurs	Hors saison : 2 / mois Saison : 1 / sem.
Bouteilles en plastique, boîtes métalliques...	500 litres	NICOLLIN	Conteneur	Hors saison : 2 / mois Saison : 1 / sem.
Papiers, journaux	1 borne de 4m³	NICOLLIN	Conteneur	Hors saison : 1 / mois Saison : 2 / mois
Déchets industriels spéciaux	600 litres	VEOLIA PROPRETE	Conteneurs Géobox, Fûts...	A la demande

a- Bateaux de plaisance

Les plaisanciers apportent leurs déchets dans les différents points de collecte du port. Le personnel de la capitainerie récupère régulièrement les déchets du bassin et les stocke dans les points de collecte.

b- Bateaux de pêche

Les déchets des navires de pêche sont apportés par les pêcheurs, par leurs propres moyens, à la déchetterie Nord de l'île d'Oléron.

c- Vedettes d'excursion à la journée

Les déchets ménagers sont déposés par le personnel de la compagnie (Inter-Iles et Saint-Denis Croisières) au point de collecte approprié, le plus proche de leur poste d'amarrage.

d- Navire de plaisance professionnel

Les déchets ménagers peuvent être déposés aux points de collecte prévus à cet effet.

2- Pour les déchets d'exploitation liquides :

Déchets à traiter	Quantités traitables	Entreprises chargées de la collecte	Modalités de dépôt	Fréquence de ramassage
Huiles usagées	1200 litres/collecte	VEOLIA PROPRETE	Collecteur d'huiles usagées	A la demande
Eaux de fond de cale	1500 litres/collecte	VEOLIA PROPRETE	Cuve polyester	A la demande
Eaux grises	1500 litres/collecte	VEOLIA PROPRETE	Cuve polyester	A la demande

a- Bateaux de plaisance

- Les plaisanciers déposent leurs huiles usées dans le point de collecte prévu à cet effet.
- Pour les eaux usées, un point de collecte est au ponton carburant.

b- Bateaux de pêche

- Les huiles usées sont déposées au point de collecte prévu à cet effet.
- Pour les déchets hydrocarbures, les pêcheurs peuvent faire appel à des prestataires habilités.
- Concernant les eaux usées, les pêcheurs les déposent au ponton carburant au point de collecte approprié, grâce à l'utilisation d'une pompe.

c- Vedettes d'excursion à la journée

« Saint-Denis Croisières », ayant pour port d'attache le port de Saint-Denis, utilise les infrastructures du port prévues à cet effet.
« Inter-Iles » utilise les infrastructures de leur port d'attache.

d- Navire de plaisance professionnel

- Les huiles usées sont déposées au point de collecte du port.
- Concernant les eaux usées, elles sont récupérées au ponton carburant au point de collecte approprié, grâce à l'utilisation d'une pompe.

3- Pour les résidus de cargaison :

Pas de résidus de cargaison à traiter au Port de Plaisance de Saint-Denis d'Oléron.

4- Coordonnées des sociétés :

a- Collecte des déchets ménagers

	Nom	Adresse	Coordonnées
Collecteur	NICOLLIN	Le Bois d'Anga 17310 St Pierre d'Oléron	Tél : 05.46.47.23.79 Fax : 05.46.75.00.96
Centre de traitement	Centre d'incinération	Le Bois d'Anga 17310 St Pierre d'Oléron	Tél : 05.46.47.23.79 Fax : 05.46.75.00.96

b- Collecte des déchets recyclables (verre)

	Nom	Adresse	Coordonnées
Collecteur	NICOLLIN	Le Bois d'Anga 17310 St Pierre d'Oléron	Tél : 05.46.47.23.79 Fax : 05.46.75.00.96
Centre de traitement	SA SAMIN	Le Fief Du Roy Rue Louis Blériot 16100 Châteaubernard	Tél : 05.45.35.24.20 Fax : 05.45.32.25.16

c- Collecte des déchets recyclables (papier)

	Nom	Adresse	Coordonnées
Collecteur	NICOLLIN	Le Bois d'Anga 17310 St Pierre d'Oléron	Tél : 05.46.47.23.79 Fax : 05.46.75.00.96
Centre de traitement	SITA	15 Rue Hubert Pennevert 17300 Rochefort	Tél : 05.46.99.89.27 Fax : 05.46.99.89.30

d- Collecte des déchets dangereux

	Nom	Adresse	Coordonnées
Collecteur	VEOLIA PROPRETE	Route de Chatelaillon 17220 La Jarne	Tél : 05.46.56.64.44 Fax : 05.46.56.66.75
Centre de traitement	SNATI	ZA du Moulinveau 6 Rue de la Pierre Creuse 17414 St-Jean d'Angely	Tél : 05.46.32.46.34

e- Collecte des huiles usagées

	Nom	Adresse	Coordonnées
Collecteur	SEVIA SRRHU	23 Quai de Brazza BP 93 33015 Bordeaux Bastide	Tél : 05.56.86.13.11 Fax : 05.56.86.63.56
Centre de traitement	SEVIA SRRHU	23 Quai de Brazza BP 93 33015 Bordeaux Bastide	Tél : 05.56.86.13.11 Fax : 05.56.86.63.56

f- Collecte des eaux de carénage et eaux hydrocarburées

	Nom	Adresse	Coordonnées
Collecteur	VEOLIA PROPRETE	Route de Chatelaillon 17220 La Jarne	Tél : 05.46.56.64.44 Fax : 05.46.56.66.75
Centre de traitement pour les eaux de carénage	SNATI	ZA du Moulinveau 6 Rue de la Pierre Creuse 17414 St-Jean d'Angely	Tél : 05.46.32.46.34
Centre de traitement pour les eaux hydrocarburées	VEOLIA PROPRETE	Route de Chatelaillon 17220 La Jarne	Tél : 05.46.56.64.44 Fax : 05.46.56.66.75

6- Tarification

Conformément aux dispositions de l'article R5321-37, créé par décret n° 2014-1670 du 30 décembre 2014 du code des transports, « Toute redevance liée au dépôt de résidus de cargaison d'un navire faisant escale dans un port est payée par l'utilisateur de l'installation de réception. Les coûts de réception et de traitement des déchets d'exploitation d'un navire faisant escale dans un port sont à la charge de l'armateur, quel que soit le prestataire qui réalise ces opérations. »

Le système de tarification en vigueur dans le port est le suivant :

Les installations de réception et de traitement des déchets d'exploitation sont mises par le port à la libre disposition des usagers. Leur coût de fonctionnement est inclus dans la redevance de la location d'anneau.

7- Procédures de signalement des insuffisances constatées dans les installations de réception

En cas d'insuffisance ou de dysfonctionnement des installations de réception portuaires des déchets ou encore en cas de difficultés rencontrées avec les entreprises privées chargées de la collecte des déchets, les usagers du port sont invités à prendre contact avec le bureau du port.

Un registre numéroté est mis à la disposition des usagers du port.

Le directeur du port s'efforcera d'apporter une réponse écrite à l'ensemble des réclamations dans un délai maximum d'un mois.

L'ensemble de ces insuffisances seront mises à l'ordre du jour lors des réunions prévues dans le cadre de la concertation permanente.

8- Procédures de consultation permanente

Des réunions ont lieu au moins une fois par an entre les utilisateurs des installations de réception des déchets, l'exploitant du port et les entreprises qui participent à la collecte et au traitement des déchets. Il est analysé les éventuelles insuffisances constatées, ainsi que les améliorations à apporter dans les procédures ou les installations.

Le présent plan est revu tous les trois ans, et évolue en fonction des événements suivants :

- Correction des dysfonctionnements pour l'amélioration de la collecte ou du traitement des déchets ;
- Mise en service de nouvelles infrastructures ;
- Evolution de la fréquentation du port générant de nouveaux types ou une augmentation du volume des déchets.

Annexe 1 :

« Plan de l'Ile d'Oléron »

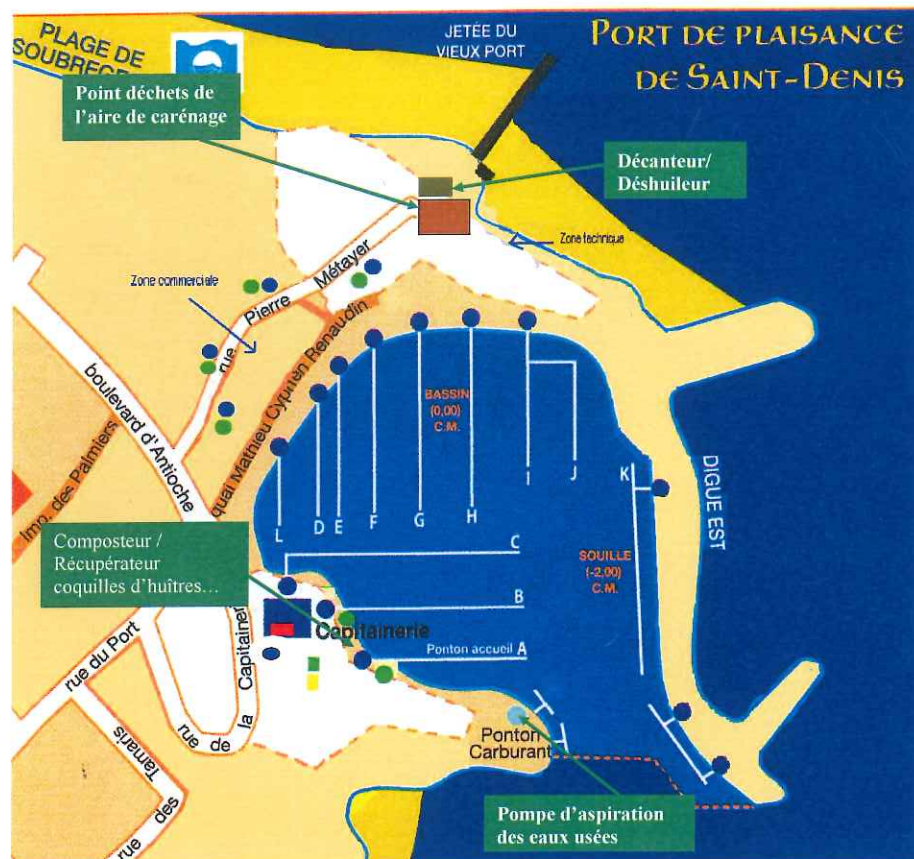


Annexe 2 :

« Plan de Saint-Denis d'Oléron »



Plan de situation des installations de réception des déchets sur les différents sites du port de Saint-Denis d'Oléron



●	Déchets ménagers	■	Point déchets de l'aire de carénage
●	Verre		
●	Bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires, journaux, papier	■	Piles / bouchons (lièges et plastique)

Point déchets de l'aire de carénage

